

Domovská stránka>Vaše práva>**Obžalovaní (trestné konanie)**
Imputati (procedimenti penali)

Grécko

Ces fiches d'information expliquent ce qui se passe lorsqu'une personne est soupçonnée ou accusée d'une infraction pénale pouvant faire l'objet d'un procès devant un tribunal.

Résumé de la procédure pénale

Enquête/ouverture de la procédure

Cette partie de la procédure débute par la notification au procureur qu'une infraction pénale a probablement été commise. Elle se poursuit par l'ouverture d'une procédure pénale et se termine soit par le renvoi en jugement du défendeur, soit par le retrait des charges.

Cette étape a pour but de démêler l'affaire dans toute la mesure du possible et de déterminer s'il existe des indices sérieux que le défendeur a commis l'infraction en question pour le renvoyer ou non en jugement devant la juridiction compétente.

Audiences du tribunal/de la cour

À ce stade, l'affaire est examinée jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu.

Voies de recours

Il s'agit des moyens prévus par la loi pour permettre à une personne de contester la décision d'une juridiction pénale.

Ces moyens de recours sont les suivants:

un recours visant à réformer ou à annuler la décision attaquée, soit sur les faits, soit sur des points de droit;

un nouveau procès et une infirmation du jugement afin d'annuler en tout ou en partie la décision attaquée pour des motifs juridiques.

Vous trouverez des détails sur toutes ces étapes de la procédure et sur vos droits dans les fiches d'information. Les présents renseignements, uniquement donnés à titre informatif, ne sauraient remplacer la consultation d'un avocat.

Si vous êtes victime d'une infraction pénale, vous trouverez des informations complètes sur vos droits [ici](#).

Le rôle de la Commission européenne

Veuillez noter que la Commission européenne ne joue aucun rôle dans les procédures pénales dans les États membres et qu'elle ne peut pas vous assister si vous avez une plainte à formuler. Ces fiches d'information vous indiquent comment et auprès de qui porter plainte.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour trouver les informations dont vous avez besoin

[I miei diritti nel corso delle indagini](#)

[I miei diritti nel corso del processo](#)

[I miei diritti dopo il processo](#)

Ultimo aggiornamento: 29/02/2024

La versione di questa pagina nella lingua nazionale è affidata allo Stato membro interessato. Le traduzioni sono effettuate a cura della Commissione europea. È possibile che eventuali modifiche introdotte nell'originale dallo Stato membro non siano state ancora riportate nelle traduzioni. La Commissione europea declina qualsiasi responsabilità per le informazioni e i dati contenuti nel documento e quelli a cui esso rimanda. Per le norme sul diritto d'autore dello Stato membro responsabile di questa pagina, si veda l'avviso legale.